

LE COURRIER

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

INFILTRATION D'ATTAC

Nestlé et Securitas condamnés



Une espionne engagée par Securitas avait rejoint le groupe de travail qui rédigeait le livre «Attac contre l'Empire Nestlé». KEYSTONE

4 Le Tribunal civil de Lausanne a reconnu Nestlé et Securitas coupables d'avoir espionné Attac dans l'affaire du Nestlégate. En 2003, une agente avait infiltré le groupe altermondialiste pour le compte de la firme veveysanne.

éditorial

BENITO PEREZ

COMPROMISSION «SWISS MADE»

Paradoxe, incohérence ou mascarade: appelez cela comme vous voudrez. Une chose est sûre: la Suisse officielle, qui disait défendre la création d'un Etat palestinien, s'échine à renforcer militairement le pays qui la rend impossible. Cette même Confédération, qui discourt contre la colonisation des territoires palestiniens, tend une main plus ferme que jamais à l'armée qui la rend possible. Cette Suisse humanitaire, qui refuse de vendre des armes à Israël sous prétexte que cet Etat est en guerre, soutient activement son industrie militaire en lui achetant pour des centaines de millions de francs de matériel de guerre.

La convention militaire signée jeudi à Davos par le ministre de la Défense israélien, Ehud Barak, et le président de la Confédération, Ueli Maurer, grave dans le marbre diplomatique cette vieille alliance remontant aux années 1960, sans pour autant en éclairer les modalités ni les enjeux défendus par Berne. Le document porté à la connaissance du public est un sommet de langue de bois et d'opacité. Tout juste apprend-on que l'alliance israélo-helvétique est d'ordre «stratégique», ce que le conseiller fédéral udéciste ne semble pas juger, cette fois, contraire à la neutralité. On comprend aussi que Suisses et Israéliens ne se sont pas contentés de formaliser les échanges d'informations et d'expériences déjà existants mais qu'ils désirent les «renforcer», y compris au plus haut niveau.

Le document ne nous apprend rien, en revanche, sur la nature précise des informations qui sont délivrées par la Suisse et si celles-ci pourraient servir, par exemple, dans des actions punitives dont le Mossad s'est fait une spécialité. Il ne dit pas non plus quelles opérations militaires menées dans les territoires occupés – où Israël est régulièrement accusé de violer les droits élémentaires des civils – permettent de tester et d'améliorer les futures armes et technologies de l'armée suisse...

Désastreux, l'accord l'est aussi dans son timing, à l'heure où le gouvernement israélien se montre plus intraitable que jamais dans ses projets de colonisation. Après le vote de l'ONU et l'élection du tiède pro-israélien Barack Obama, Israël peut enfin relever un peu la tête. Merci qui?

Interrogé par un confrère, le conseiller national socialiste Carlo Sommaruga a raison de comparer cette compromission à celle qui lia Berne à l'apartheid sud-africain. Même à la fin des années 1980, alors que le monde entier lâchait le régime raciste, la Suisse continuait à soutenir mordicus son allié «anticommuniste». Dans ses principaux supporters, on trouvait Christoph Blocher, le même qui relança il y a quelques années les échanges militaires avec Tel-Aviv, politique aujourd'hui confirmée par son héritier Maurer. Une vraie marque de fabrique «Swiss Made».

PUBLICITÉ

LE THÉÂTRE EN CAVALE
À PITOÉFF SAISON 12-13
52, RUE DE CAROUGE/GENÈVE

Mangeclouds
du 11 janvier au 3 février
www.cavale.ch • 079 759 94 28

leMag
Réchauffement
artistique

15-16 FESTIVAL • LA 3^e ÉDITION D'ANTIGEL
DÉPLOIE SOIXANTE PROPOSITIONS
DANS VINGT COMMUNES GENEVOISES.
RENCONTRE AVEC LES ORGANISATEURS.



PUBLICITÉ

L'AMÉRIQUE?
> p. 14



Nestlé et Securitas condamnés au civil pour l'infiltration d'ATTAC

NESTLÉGATE • Espionnés durant plusieurs années pour le compte de la multinationale, les militants d'ATTAC-Vaud seront indemnisés.

ARNAUD CREVOISIER

Débuté en 2009 sur le plan pénal, Attac espérait obtenir réparation de la justice civile dans l'affaire dite du Nestlégate. Un an exactement après la tenue du procès, le verdict est enfin tombé. Le Tribunal d'arrondissement de Lausanne a condamné hier solidairement Nestlé et Securitas pour l'espionnage du mouvement altermondialiste. En récoltant des informations «par infiltration dans la sphère privée» des militants d'ATTAC, les deux entreprises se sont rendues coupables d'«atteinte illicite à la personnalité», a tranché le juge Jean-Luc Genillard.

Sara Meylan la «taupe»

La multinationale veveysanne et la société de sécurité sont condamnées à verser, à titre de réparation pour tort moral, 3000 francs à chacun des neuf plaignants. Ces derniers formaient le groupe de travail qui avait été infiltré dès septembre 2003 par une «taupe» employée par Securitas. Sous le nom fictif de Sara Meylan, elle avait pris part aux réunions consacrées à la rédaction du livre «ATTAC contre l'Empire Nestlé» - ouvrage dont elle avait elle-même écrit un chapitre.

L'espionne rendait compte, dans des rapports adressés directement à Nestlé, du contenu de ces échanges, qui se déroulaient au domicile privé des auteurs. Le profil physique des membres du groupe avait également été détaillé. A l'audience, Sara Meylan avait cependant réfuté avoir ausculté les penchants idéologiques des auteurs. La taupe avait poursuivi sa mission jusqu'en juin 2004.

Peu après la révélation, en 2008, de ces agissements, ATTAC avait découvert qu'une autre employée de Securitas participait, sous son véritable nom cette fois, aux réunions du groupe «Mondialisation et multinationales». Nestlé et Securitas avaient pourtant affirmé avoir cessé l'infiltration en 2005.

«Grande satisfaction»

Le mouvement a accueilli le jugement avec une «grande satisfaction». «Cependant, il nous tient également à cœur de souligner que nous restons très critiques face à certains agissements de la multinationale Nestlé dans le monde, notamment en ce qui concerne sa politique hostile face aux syndicats et son pompage excessif de l'eau», a précisé ATTAC dans un communiqué.

Outre l'indemnisation pour tort moral, les deux entreprises devront s'acquitter solidairement de 14000 francs au titre des



Susan George, présidente d'honneur d'ATTAC, et Jean-Michel Dolivo, avocat d'ATTAC, devant le tribunal de Lausanne, en 2012. KEYSTONE

dépens. «Le fait que la justice les condamne à payer nos frais d'avocats montre une responsabilité pleine et entière de Nestlé et Securitas. C'est un jugement très clair et sans ambiguïté», estime Janick Schaufelbuehl. La militante d'ATTAC salue à ce titre l'indépendance de la justice.

Recours possible

Contacté, Nestlé n'a pas souhaité «faire des commentaires spécifiques avant de recevoir la

motivation du juge». «S'il devait s'avérer qu'un employé de Nestlé ait agi de manière négligente, nous prendrions les mesures appropriées», indique seulement son porte-parole.

De son côté, Securitas a pris acte «du fait que le tribunal civil a donné en partie raison à ATTAC. Cependant, ce jugement n'a aucune influence sur les activités opératives actuelles et futures de l'entreprise». Dans un communiqué,

la société continue d'affirmer avoir «mis définitivement fin à ces opérations d'observation il y a déjà huit ans. De son propre chef, Securitas avait donc renoncé depuis longtemps à ces opérations discutables sur le plan moral (...)». Securitas se réserve la possibilité de déposer un recours. «Nous attendons de recevoir les considérants écrits du jugement pour nous déterminer», indique son avocat Gilles Robert-Nicoud. I

COMMENTAIRE

Les victimes enfin reconnues

ARNAUD CREVOISIER

La satisfaction des militants d'ATTAC est sans doute proportionnelle à la désillusion qu'avait provoqué le non-lieu prononcé en 2009 par la justice pénale. Leur soulagement est aussi à la mesure de l'incertitude qui aura plané jusqu'au bout dans ce volet civil. En dépit des éléments accablants sur l'activité des taupes de Securitas, la reconnaissance de l'atteinte à la personnalité était en effet loin d'être acquise à l'issue du procès. On se souvient que les avocats de la défense s'étaient employés à présenter les membres d'ATTAC comme des criminels en puissance, pour mieux justifier «l'observation préventive» de leurs activités. Ils avaient ainsi affirmé qu'en raison de leur

engagement militant, ceux-ci ne pouvaient «prétendre à une protection de la sphère privée aussi étendue» qu'un simple quidam. Ces arguments spécieux n'ont visiblement pas impressionné le juge, pas plus que le blanchiment pénal dont se prévalaient Nestlé et Securitas. S'il ne répare pas tout - et notamment les séquelles psychologiques durables subies par les personnes espionnées dans leur intimité -, le verdict est bien une reconnaissance du statut de victimes des membres d'ATTAC. Il agit aussi comme une piqûre de rappel aux principes de base de l'Etat de droit que sont les libertés d'opinion, d'expression et de réunion.

LES ÉPINGLÉS

«Z», COMME ZINZIN?

La récente démission du vice-président du POP, Julien Sannonens, révélerait une nouvelle crise au sein de ce parti. Ou alors, le nouvel épisode d'une crise qui n'en finit plus. C'est selon. Le Parti ouvrier populaire souffre de ses mauvais résultats électoraux et de son alliance inachevée avec SolidaritéS. «Lausanne Cités» vient de suggérer une solution: «Josef, reviens, ils sont devenus fous!»,

titre l'hebdomadaire en une, cette semaine. Josef Zisyadis, retiré de la politique depuis 2011, devrait donc reprendre du service? A sa maison, sur l'île de Patmos, avec vue sur la mer Egée, devrait-il préférer le boubier rouge lausannois - qu'il connaît bien, pour l'avoir lui-même installé -, avec vue sur la Place Chauderon? Sans doute pas. Justement, lui, au moins, il n'est pas devenu fou. JC

SCOLAIRE DU TEMPS

La discipline éthique et cultures religieuses sera enseignée dans l'école vaudoise, indiquait le Conseil d'Etat jeudi, en réponse à une interpellation du député-pasteur Claude Schwab. Une semaine plus tôt, il communiquait déjà que la «trigonométrie du triangle rectangle» serait aussi enseignée, comme le demandait le député-docteur-ès-sciences-appliquées Jacques Neiryck. Si chaque semaine, un corps de métier obtient son heure d'enseignement, les élèves vaudois vont être très vite dépassés. JC

MATCH NUL

Les partisans de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), en votation le 3 mars, ont un argument très rodé: ils ne veulent plus qu'une surface agricole «équivalant à un terrain de football» soit chaque jour classée en zone à bâtir. A Lausanne, les opposants à la

LAT prétendent qu'il serait impossible de démolir le stade de football de la Pontaise pour y faire du logement, comme la ville l'a programmé. Pour mettre tout le monde d'accord, on pourrait démolir la Pontaise pour planter des patates à la place? JC

PRIMES EXCESSIVES

Après Genève, menace vaudoise d'un gel financier

Les partis vaudois veulent tous protester contre le refus de la Commission de la santé des Etats de rembourser les primes maladies payées en trop depuis 1996. Plusieurs résolutions sont en préparation pour la séance du Grand Conseil de mardi.

Le PS vaudois propose que le Conseil d'Etat fasse intégrer le montant des primes excessives dans la péréquation financière fédérale. Sinon, il devrait aller

jusqu'au gel de la part vaudoise de la péréquation.

La même proposition a été votée à l'unanimité par le Grand Conseil genevois sous forme de motion, jeudi. Le PLR vaudois accepterait un tel gel, comme ultime menace. Il veut des discussions immédiates avec Alain Berset et les présidents des commissions des chambres, puis une réunion des gouvernements cantonaux. L'UDC refuse catégoriquement l'idée d'un gel. JC

EN BREF

HOMMAGE À CLAUDE NOBS

Des grands noms à Montreux

Amy MacDonald, Barbara Hendriks, Bastian Baker ou Stephan Eicher: une belle brochette d'artistes sera à Montreux vendredi 8 février pour la grande soirée festive dédiée à Claude Nobs. Cet hommage au fondateur du Montreux Jazz festival, décédé le 10 janvier, aura lieu à l'Auditorium Stravinski et au Miles Davis Hall (écran géant). Parmi les artistes invités figurent encore François Lindemann, Pascal Auberson, Paolo Nutini, Michael von der Heide ou Sophie Hunger. L'accès au concert est entièrement gratuit, mais réservé aux détenteurs d'un ticket, à réserver en ligne (www.montreuxjazz.com) ou à retirer aux Offices du tourisme de Vevey ou Montreux (maximum 2 billets par personne). AMO

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Accrochage Vaud 2013 et Christopher Füllemann

Le Musée des Beaux-Arts à Lausanne présente jusqu'au 3 mars deux événements. Accrochage Vaud 2013 est consacré à la scène artistique contemporaine et permet de découvrir 52 œuvres produites par 34 artistes. Au total 242 artistes vaudois ou travaillant dans le canton avaient répondu à l'invitation. Le musée propose également la première exposition muséale du Lausannois Christopher Füllemann, avec «Forms & Lovers». ATS
> www.mcba.ch

Incendie criminel: une femme interpellée

BIBLIOTHÈQUE DE LAUSANNE • Une femme de 21 ans a avoué avoir mis le feu au bâtiment.

Un des auteurs de l'incendie criminel de la Bibliothèque municipale de Lausanne a été interpellé. Il s'agit d'une femme de 21 ans qui a passé aux aveux. Une seconde personne pourrait être impliquée. La bibliothèque reste fermée jusqu'à nouvel ordre.

A la suite de l'incendie de dimanche dernier, les inspecteurs de la police judiciaire ont

procédé à diverses investigations. Elles ont conduit à l'interpellation d'une jeune femme, «défavorablement connue des services de police», a indiqué hier Jean-Philippe Pittet, porte-parole de la police de Lausanne.

Les contrôles effectués par la suite ont permis de confirmer les soupçons portés à son endroit. L'exploitation minutieuse des images de vidéosurveillance a

confirmé que plusieurs personnes, dont celle interpellée, avaient adopté un comportement suspect peu avant le déclenchement de l'incendie.

Entendue par le procureur jeudi soir, la femme est rapidement passée aux aveux. Elle a admis avoir pénétré clandestinement dans la bibliothèque, puis tenté en vain d'ouvrir le coffre. Elle a

ensuite mis le feu en allumant un amas de papiers trouvés sur place «probablement pour effacer ses traces» avant de prendre la fuite. Plusieurs indices sérieux convergent encore en direction d'un second auteur. Les investigations se poursuivent à cet égard.

Le geste n'aurait pas été prémédité et serait la conséquence d'un coup de tête, précise la police. ATS